

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL**

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télec. : 418 673-7205

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE

449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télec. : 418 544-1081

AVIS PUBLIC

(Article 137.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 septembre 2022, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le règlement numéro 22-455. Ce règlement modifie le Règlement sur les usages conditionnels numéro 15-337 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de modifier les critères d'évaluation.

Le règlement numéro 22-455 a pour but d'ajouter la possibilité au requérant de fournir une traite bancaire à la MRC afin de répondre aux critères d'évaluation des projets de centre de services et d'hébergement commercial.

Le règlement numéro 22-455 est entré en vigueur le 13 septembre 2022, soit le jour où il a été réputé conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : <https://www.mrc-fjord.qc.ca/publications/>.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 21 septembre 2022.

Peggy Lemieux
Directrice générale et greffière-trésorière